

National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters Ottawa, Ontario K1A 0K2 Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS ELECTRONICALLY TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À :

Eric.Potvin@forces.gc.ca

(NOTE TO BIDDER: PLEASE INCLUDE THE PROCESS SOLICITIATION NUMBER IN E-MAIL SUBJECT LINE)

(NOTE AU SOUMISSIONNAIRE: S.V.P., IDENTIFIEZ LE SUJET DE VOTRE COURRIEL AVEC LE NO. DE L'INVITATION)

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin
At – à:
2:00 PM / 14:00 HRE
On -le:
AUGUST 27th, 2018 / 27 AOÛT 2018

Title/Titre	Solicitation No – Nº de l'invitation
HEATER SPARE PART (GSIN 4520)	W8486-195267/001/CS
Date of Solicitation - Date de l'invitati	ion
JULY 17th, 2018 / 17 JUILLET 2018	
Address Enquiries to – Adresser toutes	s questions à
	THE TAX A SECOND
Telephone No. – Nº de téléphone	FAX No – Nº de fax
819-939-0756	
Destination	
SEE ANNEX "A" / VOIR ANNEXE ".	A"

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison so	ciale et adresse du fournisseur
Name and title of person authorized to print) - Nom et titre de la personne auto	
(caractère d'imprimerie)	orisee a signer au nom du fournisseur
Name/Nom	Title/Titre
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 1.2	Exigences relatives à la sécurité	
1.3	COMPTE RENDU	
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	
	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.1	PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.	
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.2	BESOIN	7
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES Ordre de priorité des documents	
6.10 6.11	CONTRAT DE DÉFENSE	
6.12	ASSURANCES.	
6.13	EMBALLAGE	
6.14	ASSURANCE DE QUALITÉ	
ANNEXE	E «A»	
BESO	IN	12
ANNEXE	E « B » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	20
INSTR	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIOLIE	20

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

La besoin est décrit à l'Annexe « A », Détails des articles.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u>, (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.
- L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.

d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.

- e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :
 - Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.
- f) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Produits équivalents

- 1) Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- 2) Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de remplacement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3) Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements informations techniques qui démontrent cette équivalence (par ex., des dessins, des spécifications des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit substitut est équivalent à l'article mentionné dans l'appel d'offres à leurs propres frais, et ce, dans un délai de 15 jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.
 - <u>Produits équivalents et Remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement –</u> Échantillons
- 1) Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalant à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
- 2) Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payé d'avance et sans frais pour le Canada, dans les 15 jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

2.2 Présentation de soumissions par voie électronique

 Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b). b) Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **3** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en **Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (copies électroniques)

Section II: Soumission financière (copies électroniques)

Section III: Attestations (copies électroniques)

Section IV: Renseignements supplémentaires (copies électroniques)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA), conformément à ce qui est indiqué dans **l'annexe A - Destination** Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

Établissement des prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumissions. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du Guide des CCUA - C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Condition du matériel

N° de l'invitation - Solicitation No.

W8486-195267

Clause du Guide des CCUA B1000T (2014-06-26) – Condition du Matériel – Soumission.

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires ont l'obligation de présenter le numéro de pièce tel que décrit à l'**Annexe A – Besoin.**

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA), conformément à ce qui est indiqué dans **l'annexe A- Destination** Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué par numéro nomenclature est le plus bas.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social</u> Canada (EDSC) – Travail

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats fede raux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Les soumissionnaires doivent fournir les articles détaillés sous « Besoin » à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

Id de l'acheteur - Buyer ID DOT 6-3-2-2

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (NOTE AU SOUMISSIONAIRE : Cette information sera fournie lors de l'obtention du contrat).

6.4.2 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

- 1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) conformément à **l'Annexe A Destination.**
- 2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.
 - a. 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Edmonton (Alberta)

Téléphone: 780-973-4011, poste 4524

 b. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal Montréal (Québec)

Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais) 514-252-2777 poste 2363, 4673 ou 4282

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Eric Potvin

Titre: Agent d'approvisionnement et de soutien

Ministère de la défense nationale

Direction : Direction de l'obtention terrestre

Adresse: 101 Colonel By Drive

Ottawa, ON K1A 0K2 DLP 6-3-2-2

Téléphone: 819-939-0756

Courriel: Eric.Potvin@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2	Responsable technique
	esponsable technique pour le contrat est : (NOTE AU SOUMISSIONAIRE : Cette information sera vie lors de l'obtention du contrat).
Titre Orga Adres Télép	: : nisation : sse : phone :
dans trava techr trava	sponsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des ux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable nique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des ux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat e par l'autorité contractante.
6.5.3	Représentant de l'entrepreneur
(NOTE	E AU SOUMISSIONAIRE: Cette information doit être fournie avec votre soumission).
Titre :_ Organi	sation : se :
Téléco	one : pieur : el :
6.6	Paiement
6.6.1	Base de paiement
sera pa	lition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur ayé des prix unitaire(s) ferme(s), selon un montant total de\$. Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus. (NOTE AU SOUMISSIONAIRE : Cette information doit être e avec votre soumission).
travaux	nada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des x, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par ar l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);
- b. Échange de données informatisées (EDI);

6.6.3 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA - H1001C – paiements multiples (2008-05-12)

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.7 Instructions relatives à la facturation

Clause du Guide des CCUA - H5001C – Instructions relatives à la facturation (2008-12-12)

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au destinataire
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (**NOTE AU SOUMISSIONAIRE** : Cette information sera fournie lors de l'obtention du contrat), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____. (**NOTE AU SOUMISSIONAIRE :** Cette information sera fournie lors de l'obtention du contrat)

6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances – Aucune exigence particulière

6.13 Emballage

Clauses du Guide des CCUA <u>D3018C</u> (2014-09-25) - Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000.

L'entrepreneur doit préparer tout pour la livraison selon le dernier numéro de la Canadian Forces emballage spécification D-LM-008-036/SF-000, DOT pré requis minimums pour le Pack Standard du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles individuellement. (Un par paquet).

Clauses du Guide des CCUA D2000C (2007-11-30), Marquages

Clauses du Guide des CCUA <u>D2001C</u> (2007-11-30), Étiquetage

Clauses du Guide des CCUA D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

Clause du Guide des CCUA D6010C (2007-11-30), Palettisation

6.14 Assurance de qualité

Clause du Guide des CCUA <u>D5545C</u> (2010-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de Management qualitéexigences (CAQ C).

ANNEXE « A » **BESOIN**

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de la destination	Adresse de facturation	Assurance de la qualité	Biens contrôlés	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Taxes applicables	Délai de livraison	Prix prolongé
1	NNO: 4520-20-007-1038 DÉNOMINATION: COLLIER, CONDUIT, CHAUFFAGE/ CONDITIONNEMENT D'AIR No. De Référence: 2037- 743 NCAGE: A138G POLARTHERM OY	CHACUN	50	25e Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25e Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$	\$		
2	NNO: 4520-20-007-1038 DÉNOMINATION: COLLIER, CONDUIT, CHAUFFAGE/ CONDITIONNEMENT D'AIR No. De Référence: 2037- 743 NCAGE: A138G POLARTHERM OY	CHACUN	50	7º Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	Department of National Defence 7 CFSD Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts payable	С	NON	\$	\$		
3	NNO: 4520-20-007-8548 DÉNOMINATION: CHAUDIE RE BASSE PRESSION, CHAUFFAGE No. De Référence: 7007- 1063-1 NCAGE: 36221 DEW ENGINEERING AND DEVELOPMENT ULC	CHACUN	25	25° Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25° Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$	\$		
4	NNO: 4520-20-007-8548 DÉNOMINATION: CHAUDIE	CHACUN	25	7º Dépôt d'approvisionnement des FC,	Department of National Defence 7 CFSD	С	NON	\$	\$		

W8486-195267

	RE BASSE PRESSION, CHAUFFAGE No. De Référence: 7007- 1063-1 NCAGE: 36221			parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts payable				
5	DEW ENGINEERING AND DEVELOPMENT ULC NNO: 4520-20-007-9100 DÉNOMINATION: *HANLE ASSY, WELDMENT No. De Référence: 7007-1082-1 NCAGE: 36221 DEW ENGINEERING AND DEVELOPMENT ULC	CHACUN	25	25° Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25° Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$ \$	
6	NNO: 4520-20-007-9100 DÉNOMINATION: *HANLE ASSY, WELDMENT No. De Référence: 7007- 1082-1 NCAGE: 36221 DEW ENGINEERING AND DEVELOPMENT ULC	CHACUN	25	7º Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	Department of National Defence 7 CFSD Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts payable	С	NON	\$ \$	
7	NNO: 4520-21-890-1228 DÉNOMINATION: *INSERT, ROTOR No. De Référence: M22009 NCAGE: 55207 ARROW-MASTER, INCORPORATED	CHACUN	50	25° Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25e Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$ \$	
8	NNO: 4520-21-890-1228 DÉNOMINATION: *INSERT, ROTOR No. De Référence: M22009	CHACUN	50	7º Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236	Department of National Defence 7 CFSD Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts	С	NON	\$ \$	

W8486-195267

	NOAGE SECON			TE Language All C						
	NCAGE: 55207			Edmonton, Alberta	payable					
	ARROW-MASTER,			T5J 4J5						
	INCORPORATED	011401141	40	050 D (0)	050 D (0)		NON	•		
9	NNO: 4520-21-906-2773	CHACUN	18	25 ^e Dépôt	25 ^e Dépôt	С	NON	\$	\$	
	DÉNOMINATION: TUBULU			d'approvisionnement des FC,	d'approvisionnement des					
	RE DE SORTIE No. De Référence: CAM-RH-			Montréal, Québec	FC DAFC Montréal C.P.					
	1018			6363 Rue Notre Dame Est.	4000 Succ K Montreal, QC					
	1016			Montréal, QC	H1N 3R9 Canada Attn: 25					
	NOAGE: 27225			H1N 1V9	CFSD Comptes payables					
	NCAGE: 37935									
	CANADIAN AIRMOTIVE									
	LID									
	OU									
	00									
	No. De Référence:									
	MQ3772906									
	NCAGE: 38298									
	EQUIPEMENT MILITAIRE									
	MIL-QUIP INC									
10	NNO: 4520-21-906-2773	CHACUN	12	7º Dépôt	Department of National	С	NON	\$	\$	
	DÉNOMINATION: TUBULU			d'approvisionnement des FC,	Defence 7 CFSD					
	RE DE SORTIE			parc Lancaster	Edmonton P.O. Box 10500					
	No. De Référence: CAM-RH-			Avenue 195 & 82 nd Rue.,	Edmonton, Alberta T5J 4J5					
	1018			Edifice 236	Canada ATTN : Accounts					
				Edmonton, Alberta	payable					
	NCAGE: 37935			T5J 4J5						
	CANADIAN AIRMOTIVE									
	LTD									
	OU									
	No. De Référence:									
	MQ3772906									
	WQ3772900									
	NCAGE: 38298									
	EQUIPEMENT MILITAIRE									
	MIL-QUIP INC									
L	WIL GOIL HAD									

W8486-195267

11	NNO: 4520-21-921-5240 DÉNOMINATION: *END COVER FILER No. De Référence: M-102 NCAGE: 37935 CANADIAN AIRMOTIVE LTD	CHACUN	20	25º Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25° Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$ \$	
12	NNO: 4520-21-921-5240 DÉNOMINATION: *END COVER FILER No. De Référence: M-102 NCAGE: 37935 CANADIAN AIRMOTIVE LTD	CHACUN	20	7e Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	Department of National Defence 7 CFSD Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts payable	С	NON	\$ \$	
13	NNO: 4520-20-002-5375 DÉNOMINATION: *TOP COVER INSTALLATION KIT No. De Référence: CAH-131- 10 NCAGE: 37935 CANADIAN AIRMOTIVE LTD	CHACUN	40	25° Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25° Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$ \$	
14	NNO: 4520-20-002-5375 DÉNOMINATION: *TOP COVER INSTALLATION KIT No. De Référence: CAH-131- 10 NCAGE: 37935 CANADIAN AIRMOTIVE LTD	CHACUN	40	7º Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	Department of National Defence 7 CFSD Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts payable	С	NON	\$ \$	

NOTE AU SOUMISSIONAIRE : Veuillez inscrire l'information obligatoire dans le quadrilatère bleu pâle.

ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLICITAION DE L'OFFRE

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de la destination	Adresse de facturation	Assuran ce de la qualité	Biens contrôlés	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Taxes applicables	Délai de livraison	Prix prolongé
1	NNO: 4520-20-007-1038 DÉNOMINATION: COLLI ER, CONDUIT, CHAUFFAGE/ CONDITIONNEMENT D'AIR No. De Référence: NCAGE:	CHACUN	50	25° Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25° Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$	₩		
2	NNO: 4520-20-007-1038 DÉNOMINATION: COLLI ER, CONDUIT, CHAUFFAGE/ CONDITIONNEMENT D'AIR No. De Référence: NCAGE:	CHACUN	50	7º Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	Department of National Defence 7 CFSD Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts payable	С	NON	\$	\$		
3	NNO: 4520-20-007-8548 DÉNOMINATION: CHAU DIERE BASSE PRESSION, CHAUFFAGE No. De Référence: NCAGE:	CHACUN	25	25º Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25° Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$	\$		
4	NNO: 4520-20-007-8548 DÉNOMINATION: CHAU	CHACUN	25	7 ^e Dépôt d'approvisionnement des	Department of National Defence 7 CFSD Edmonton P.O. Box 10500	С	NON	\$	\$		

W8486-195267

ld de l'acheteur - Buyer ID DOT 6-3-2-2

	DIERE BASSE PRESSION, CHAUFFAGE No. De Référence: NCAGE:			FC, parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts payable				
5	NNO: 4520-20-007-9100 DÉNOMINATION: *HANL E ASSY, WELDMENT No. De Référence: NCAGE:	CHACUN	25	25e Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25° Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$ \$	
6	NNO: 4520-20-007-9100 DÉNOMINATION: *HANL E ASSY, WELDMENT No. De Référence: NCAGE:	CHACUN	25	7º Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	Department of National Defence 7 CFSD Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts payable	С	NON	\$ \$	
7	NNO: 4520-21-890-1228 DÉNOMINATION: *INSE RT, ROTOR No. De Référence: NCAGE:	CHACUN	50	25º Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9	25° Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$ \$	
8	NNO: 4520-21-890-1228 DÉNOMINATION: *INSE RT, ROTOR No. De Référence: NCAGE:	CHACUN	50	7º Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster Avenue 195 & 82 nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5	Department of National Defence 7 CFSD Edmonton P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada ATTN : Accounts payable	С	NON	\$ \$	
9	NNO: 4520-21-906-2773 DÉNOMINATION: TUBU LURE DE SORTIE No. De Référence:	CHACUN	18	25º Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal, Québec 6363 Rue Notre Dame Est.	25° Dépôt d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ K Montreal, QC H1N 3R9 Canada Attn: 25 CFSD Comptes payables	С	NON	\$ \$	

W8486-195267

NCAGE: Montréal, QC H1N 1V9 CHACUN 10 **NNO**: 4520-21-906-2773 7e Dépôt Department of National Defence 7 NON \$ **DÉNOMINATION:** TUBU d'approvisionnement des CFSD Edmonton P.O. Box 10500 LURE DE SORTIE FC, parc Lancaster Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada No. De Référence: ATTN: Accounts payable Avenue 195 & 82nd Rue., Edifice 236 Edmonton, Alberta NCAGE: T5J 4J5 11 NNO: 4520-21-921-5240 CHACUN 25^e Dépôt 25^e Dépôt d'approvisionnement des C NON \$ **DÉNOMINATION:** *END d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ COVER FILER K Montreal, QC H1N 3R9 Canada FC. Montréal. Québec Attn: 25 CFSD Comptes payables No. De Référence: 6363 Rue Notre Dame Est. Montréal, QC H1N 1V9 NCAGE: 12 NNO: 4520-21-921-5240 CHACUN 7^e Dépôt Department of National Defence 7 NON \$ **DÉNOMINATION: *END** d'approvisionnement des CFSD Edmonton P.O. Box 10500 COVER FILER FC, parc Lancaster Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada No. De Référence: Avenue 195 & 82nd Rue., ATTN: Accounts payable Edifice 236 Edmonton, Alberta NCAGE: T5J 4J5 NNO: 4520-20-002-5375 CHACUN 25^e Dépôt 25^e Dépôt d'approvisionnement des C NON \$ 13 **DÉNOMINATION: *TOP** d'approvisionnement des FC DAFC Montréal C.P. 4000 Succ **COVER INSTALLATION** K Montreal, QC H1N 3R9 Canada FC, Montréal, Québec Attn: 25 CFSD Comptes payables 6363 Rue Notre Dame Est. No. De Référence: Montréal, QC H1N 1V9 NCAGE: NNO: 4520-20-002-5375 CHACUN 7e Dépôt Department of National Defence 7 NON \$ 14 **DÉNOMINATION: *TOP** d'approvisionnement des CFSD Edmonton P.O. Box 10500 **COVER INSTALLATION** FC, parc Lancaster Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada Avenue 195 & 82nd Rue., ATTN: Accounts payable No. De Référence: Edifice 236 Edmonton, Alberta T5J 4J5 NCAGE:

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID DOT 6-3-2-2

Les soumissionnaires peuvent utiliser la p pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière.

ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(Dépôt direct (national et international) ;
(Échange de données informatisées (EDI) ;